
Communiqué de presse de SwissDRG SA

25 septembre 2018

SwissDRG SA vérifie les conditions nécessaires à la création d'une agence nationale pour les tarifs ambulatoires

Lors de sa réunion fermée du 21 septembre 2018, le conseil d'administration de SwissDRG SA a décidé de vérifier les conditions nécessaires à la création d'une agence nationale pour les tarifs ambulatoires sous l'égide de SwissDRG SA. Les représentants de santésuisse, de la CTM, de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, de l'association des hôpitaux de Suisse H+ et de la FMH se déclarent ainsi clairement favorables à un partenariat tarifaire et veulent l'élargir en direction de prestations médicales ambulatoires sous l'égide de SwissDRG SA, à condition que les conditions-cadres légales, financières et d'organisation le permettent. Les travaux préliminaires pour la faisabilité des forfaits ambulatoires ont démontré leur faisabilité technique, cependant diverses conditions-cadres doivent être clarifiées au préalable.

Personnes de contact :

Conseil d'État Dr. Christian Rathgeb, président du CA SwissDRG SA
Tél. 081 257 25 01, E-Mail Christian.Rathgeb@djsg.gr.ch

PD Dr. med. Simon Hölzer, directeur de SwissDRG SA
Tél. 076 4035536, E-Mail simon.hoelzer@swissdrg.org